

COMMUNE D'ETTERBEEK
Aménagement du Territoire
Monsieur Javier Gamero
Avenue d'Auderghem, 113-117
B – 1040 BRUXELLES

V/Réf : U2014/JaG/9372
N/Réf. : AVL/KD/ETB-2.190/s.557
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : ETTERBEEK. Avenue de la Chasse, 96.
Transformation de la devanture commerciale (régularisation).
Demande de permis d'urbanisme. Avis de la CRMS.

En réponse à votre lettre du 17 juillet 2014, en référence, reçue le 17 juillet, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 23 juillet 2014.

La demande concerne un immeuble à appartements avec rez commercial, construit après la Seconde Guerre mondiale. Il se situe dans la zone de protection de la maison sise 141, avenue de la Chasse.

La demande vise la régularisation du rhabillage de la façade du rez-de-chaussée commercial et le remplacement des châssis.

La CRMS n'émet pas d'objection sur le remplacement des anciens châssis en aluminium par de nouveaux châssis en aluminium plus performants.

Elle regrette, par contre, le bardage des pilastres recouverts de pierre naturelle par des panneaux en aluminium thermolaqué anthracite. Ces éléments architecturaux (tout comme les châssis en aluminium doré anodisé) étaient caractéristiques de ce type d'architecture et assuraient la continuité du rez-de-chaussée. Ils conféraient une qualité architecturale et une modénature à la devanture que l'actuelle ne possède plus.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de concertation, des remarques et recommandations complémentaires sur le projet (ex : enseigne).

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. VAN DESSEL
Vice-Président

c.c. : - S.P.R.B. – D.M.S. : Mme Françoise CORDIER ;
- S.P.R.B. – D.U. : Mme Françoise REMY.